

BORDEREAU D'ENVOI



REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE
1313 Route Jean Moulin
13 670 SAINT ANDIOL

Référent : Sébastien BRIAS
Tél. 04 90 95 04 36
Tél. direct 04 90 95 44 59
Courriel : direction@eauxtdp.fr

Liste des pièces adressées le 10/12/2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

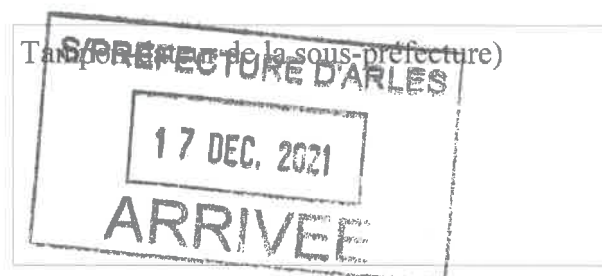
DESIGNATION DES PIECES	N°	DATE DES ACTES
<u>Nature et objet de l'acte</u> <i>Délibération</i>	<u>Numéro de l'acte</u>	<u>Date à laquelle a été pris l'acte</u>
Durée d'amortissement des biens	2021-42	25/11/2021

Fait à ST ANDIOL, le 10/12/2021
Le Directeur administratif et
financier,
Sébastien BRIAS



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :





République Française
Département des Bouches-du-Rhône
Régie des Eaux de Terre de Provence

Délibération du Conseil d'Administration
Séance du 25 novembre 2021

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni ce jour, jeudi 25 novembre 2021 à 18h30 en mairie de MOLLEGES, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : ANZALONE Marie-Laurence, BALDI Jean-Marc, BESSON Jacques, FABRE Louis-Pierre, FAURE Vincent, GIRAUD Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, MARCON Patrick, ONTIVEROS Christian, PAULEAU Serge, PORTAL Serge, ROBERT Daniel, SEISSON Jean-Pierre.

Procurations : DEVOUX Jean-Louis (procuration à PORTAL Serge), LEPIAN Jean-Louis (procuration à PAULEAU Serge), MILLET Isabelle (procuration à LUCIANI-RIPETTI Marina), MOURGUES Gilles (procuration à ONTIVEROS Christian), PICARDA Yves (procuration à BESSON Jacques), PONCHON Solange (procuration à SEISSON Jean-Pierre).

Absents : FERRIER Pierre et TATON Robert.

Quorum : 8	Présents : 13	Suffrages exprimés : 19	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 18 novembre 2021			

N° de la délibération : 2021-42
Objet : Durée d'amortissement des biens

Le Président expose à l'assemblée le plan d'amortissement qu'il convient d'appliquer aux nouveaux investissements à réaliser par la régie des eaux :

Types de dépenses / catégorie de biens	Durée d'amortissement (taux de 100 % de la valeur initiale du bien sur la durée indiquée)
Conduites, canalisations d'eau et d'assainissement	40 ans
Génie civil des ouvrages d'eau et d'assainissement	30 ans
Equipements électromécaniques des ouvrages d'eau et d'assainissement	10 ans
Equipements électrotechniques de puissance, de commande et de communication	15 ans
Véhicules	10 ans
Mobiliers	10 ans
Logiciels informatiques	2 ans
Matériels informatiques	5 ans
Travaux d'amélioration sur bâtiment administratif	10 ans
Frais d'études, frais d'établissement	5 ans
Outillage	5 ans

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président,

VALIDE le plan d'amortissement tel que présenté par le Président.

Fait et délibéré en séance,
A MOLLEGES, le 25 novembre 2021



Le Président,
Jean-Pierre SEISSON

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that cross over the printed name "Jean-Pierre SEISSON".

Transmission au représentant de l'Etat le : 17/12/2021

Publication le : 20/12/2021

La présente dé libération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.